

Action 3 : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits de découverte,...

Contexte et objectifs

Un sentier de randonnée est présent près du bourg de Celle-L'Évescault. Il associe la rivière et un gué, des espaces boisés, une mare et des prairies humides appartenant à la commune. La municipalité a souhaité mettre en place une démarche « [Refuge LPO-Collectivité](#) » sur une partie de ce sentier afin de constituer un outil pour des actions régulières avec les scolaires mais aussi pour les administrés, les associations, les touristes.

Partenaires



- Pour la commune, l'apport des compétences des associations constitue un véritable atout.

Mise en œuvre

La LPO Vienne a réalisé les premières visites de site fin 2015 puis un **inventaire ornithologique** au printemps 2016.

La LPO Vienne a ensuite **conçu le [plan de gestion du sentier du Gué de Chincé](#) visant à favoriser et faire découvrir la biodiversité du site**. Il intègre des actions de restauration des continuités écologiques, de gestion des espaces de la commune et de sensibilisation du public. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation des élus et des agents référents fin 2016 avant présentation officielle et validation en conseil municipal le 2 février 2017. Une convention de partenariat de 5 ans avec la LPO a été signée pour sa mise en œuvre. Le sentier du Gué de Chincé recevra l'agrément « Refuge LPO-Collectivités », qui attestera de l'engagement de la commune dans l'amélioration de la biodiversité sur le site.

Dans le plan de gestion, la LPO Vienne a fait 21 propositions d'actions favorables à la biodiversité. Chacune d'entre elle est détaillée dans une fiche-conseils présentant :

- l'intérêt de l'action
- les conseils techniques et informations sur comment mener le chantier.

La commune s'est engagée sur la mise en œuvre de 18 d'entre elles, à savoir :

- Restaurer la mare située sur le sentier,
- Créer une mare, voire des abreuvoirs pour les animaux qui pâturent dans les prés humides,
- Créer des pentes douces sur la mare ou sur les bords de Vonne,
- Privilégier des interventions douces sur les fosses qui alimentent les mares,
- Sécuriser les fontaines pour la faune,
- Entretenir les milieux enherbés,
- Concevoir des abris naturels pour la faune du site,
- Préserver les prairies humides du bord de Vonne,
- Préserver les zones buissonnantes,
- Entretenir et préserver les haies,
- Entretenir les sentiers de randonnée,
- Aménager le gué de Chincé,
- Comblent les trous dans le boisement de bords de Vonne,
- Gérer la zone boisée,
- Envisager le verger comme une vitrine du projet,
- Protéger les oiseaux des espaces vitrés,
- Gérer les espèces invasives,
- Sensibiliser les gestionnaires et usagers du site.

La mise en place de certaines actions est d'ores et déjà engagée.

Actions à venir :

L'inauguration du sentier aura lieu le 1^{er} avril 2017. Elle sera couplée à la tenue de l'Assemblée Générale 2017 de la LPO qui se fera donc à Celle-L'Évescault.

2 panneaux indiquant que ce sentier est un sentier refuge LPO seront installés.

Calendrier :

- Fin 2015 : premières visites de site par la LPO Vienne
- Mars-juin 2016 : Prospections ornithologiques et visites du site,
- Décembre 2016 : présentation du projet de plan de gestion pour le sentier refuge LPO aux agents communaux,
- 2 février 2017 : validation du plan de gestion par le conseil municipal et signature d'une convention de partenariat de 5 ans avec la LPO pour sa mise en œuvre,
- Février 2017 : début de mise en œuvre du plan de gestion,
- 1^{er} avril 2017 : inauguration du sentier refuge LPO.

Actions réalisées par la commune en parallèle :

Ce même sentier est également riche sur le plan du patrimoine bâti. La commune a en effet identifié les ruines d'un vieux moulin (plan cadastral napoléonien) et nettoyé le site. Un panneau d'information a été réalisé dans le cadre d'un chantier jeune 2016 ; il présente l'histoire de ces ruines.

Des nichoirs ont été installés dans le jardin communal.

De plus, **dans le cadre de son événement annuel 2016 « mardi du patrimoine »**, une découverte a été proposée. Elle a conduit 60 personnes sur le site, empruntant le sentier et traversant notamment les prairies humides. La visite a été commentée par des personnes de l'équipe municipale accompagnées de l'animatrice Patrimoine de la **communauté de commune du Pays mélusin** et avec le partenariat de la **Fédération de Pêche** sur la thématique des frayères à Brochets. La préparation de la visite par ses animateurs autour de la thématique des zones humides, des peuplements piscicoles et des arbres têtards a été réalisée en s'appuyant sur les documents fournis par les associations naturalistes (LPO Vienne notamment).

Quelques résultats d'inventaires

73 espèces d'oiseaux ont été recensées.

Points forts identifiés : présence de milieux très diversifiés qui offrent une diversité d'habitats et un potentiel d'accueil intéressant pour de nombreuses espèces animales et végétales ; Volontarisme et écoute des élus et techniciens de la commune ainsi que les pratiques actuelles de gestion (zéro pesticide, gestion différenciées des espaces enherbés,...).

Pour en savoir plus, [consulter le plan de gestion](#).

Actions de communication

A venir :

Action de communication prévue autour de l'inauguration du sentier prévue pour le 1^{er} avril 2017.

La commune envisage également de communiquer régulièrement sur la richesse écologique de ce site sur son site internet ainsi que dans son bulletin municipal, la [Gazette célestine](#).

Perspectives

La mise en œuvre des actions du plan de gestion s'étalera sur 5 années, de 2017 à 2022. Elle sera réalisée en partenariat étroit entre la LPO Vienne, les élus et les agents municipaux.

En savoir plus sur la mise en œuvre du dispositif : [Bilan de la commune de Celle-L'Évescault](#)